



Litige avec loueur de voitures

Par **ENRIQUE RAMOS**, le **07/09/2009** à **15:22**

Bonjour,

J'aurais besoin de votre conseil car je suis aux milieux d'une situation bien complexe.

Au mois de mai 2009 j'ai eu un accident matériel avec une voiture de location, loué en France, voiture immatriculé en Allemagne. La voiture tiers a été endommagé, mais l'assurance couvrait tout les dégâts, ma voiture loué, apparemment n'avait rien, et ça a été constaté lors de l'état des lieux à l'heure de rendre la voiture, or, au courant du mois de juin j'ai reçu une lettre en Allemand en me demandant autour des 900 euros pour des réparations que je ne connais pas.

Que dois-je faire ? Ils sont envoyé une deuxième lettre en anglais.

A qui dois-je m'adresser pour négocier ce litige ?

Merci d'avance de votre réponse,

Rafael

Maisons Laffitte

Par **Berni F**, le **07/09/2009** à **18:44**

Bonjour,

Dans la mesure ou la responsabilité de l'accident incombait à l'autre conducteur, je ne vois pas pour quelle raison vous seriez redevable de quoi que ce soit.

quoiqu'il en soit, à votre place, j'attendrais qu'on m'envoie une lettre en français, et en attendant, je ne me soucierais pas du problème.

cordialement